

## INSTITUTIONS

### Associations professionnelles

La réputation d'excellence du Canada est attribuable en grande partie aux qualifications rigoureuses que doivent posséder ses professionnels de la géomatique. Par exemple, les arpenteurs-géomètres doivent répondre à des exigences éducationnelles et professionnelles canadiennes très strictes avant de pouvoir offrir leurs services au public.

Les associations professionnelles nationales et provinciales d'arpenteurs-géomètres délivrent des permis de pratique, responsabilité déléguée par la loi. Par exemple, les lettres « ATC » indiquent un « arpenteur fédéral » qualifié, et les lettres « ALS », un « Alberta Land Surveyor » (arpenteur de l'Alberta).

Presque tous les professionnels de la géomatique appartiennent à une ou plusieurs des nombreuses associations professionnelles de leur domaine, notamment :

- ◊ l'Association canadienne des sciences géodésiques et cartographiques ;
- ◊ le Conseil canadien des arpenteurs-géomètres ;
- ◊ la Société canadienne de télédétection.

Les associations de génie et d'arpentage de chaque province veillent à ce que leurs membres respectent les exigences strictes des codes d'éthique et des normes. Elles publient également des revues scientifiques et techniques qui font progresser les connaissances et maintiennent des liens internationaux vitaux à l'échange de l'information.

### Associations de l'industrie

L'association nationale du secteur privé est l'Association canadienne des entreprises de géomatique (ACEG), organisme commercial à but non lucratif, fondé en 1961. Sa mission consiste à appuyer l'essor et le développement de l'industrie canadienne de la géomatique. L'Association, qui au début ne groupait que 8 compagnies membres, en compte maintenant plus de 80 représentant toutes les disciplines de la géomatique, notamment la photographie aérienne, la cartographie, les levés directeurs, les levés de génie civil, la géodésie, les levés géophysiques, le traitement des données pédologiques et géographiques, l'arpentage, la prospection minière, la cartographie photogrammétrique et la télédétection.

L'un des services les plus importants de l'ACEG est le programme de relations gouvernementales visant à aider les législateurs et les hauts fonctionnaires à mettre en vigueur des mesures législatives et un cadre stratégique qui amélioreront le climat commercial de l'industrie. Un accent particulier est mis sur une plus grande impartition des travaux et sur des pratiques améliorées en matière d'achat.

L'Association représente l'industrie dans les négociations officielles avec le gouvernement, et elle est généralement considérée comme son porte-parole officiel. Ce rôle a été reconnu avec la signature d'un protocole d'entente (PE), en 1987, avec Énergie, Mines et Ressources Canada, principal organisme fédéral en matière de géomatique. Dans le contexte de ce PE, des activités sont menées en collaboration dans les domaines du développement du marché d'exportation, du transfert de technologie et de la recherche.

L'ACEG fait fonction d'agent d'information pour ses entreprises membres et les autres organisations et associations. Des bulletins d'information émis régulièrement tiennent les membres informés au sujet des principaux changements apportés à la législation, à la politique et aux programmes du gouvernement, ainsi que des principaux événements et évolutions au sein de l'industrie. L'Association contribue aux publications professionnelles et gouvernementales pertinentes, et les opinions et les préoccupations des membres sont communiquées dans des articles, des mémoires et des rapports.

La promotion de l'industrie canadienne de la géomatique, au Canada comme à l'étranger, constitue un pôle d'intérêt majeur pour l'ACEG. Le répertoire des entreprises membres est distribué à tous les utilisateurs éventuels de la technologie et des services de géomatique. L'Association collabore avec les organismes gouvernementaux, et les associations-soeurs dans la coproduction et la distribution de matériel spécial de promotion.

L'ACEG participe également à l'élaboration et à l'exécution des programmes d'enseignement axés sur le commerce ; elle coparraine régulièrement des programmes techniques et professionnels de développement, de concert avec les associations professionnelles nationales du secteur de la géomatique.